

Région Aquitaine Limousin Poitou Charente : les 3 Rectorats et la Région ciblent la voie professionnelle

La nouvelle Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes a organisé, le 11 février, une rencontre avec les responsables et représentants des lycées professionnels des trois académies. Elle s'est déroulée à l'EINSEIRB-MATMECA de Talence avec la participation de plus de 200 proviseurs, directeurs, gestionnaires ou encore chefs de travaux (DDFPT) représentant 145 établissements.

Cette rencontre a été présidée par Alain Rousset et en présence d'Olivier Dugrip, recteur de la région et recteur de l'académie de Bordeaux, de Pierre Yves Duwoye, recteur de l'académie de Limoges, de Catherine Veyssy, vice-présidente de la région, chargée de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi, d'Eric Levert, directeur interrégional de la Mer Sud Atlantique, d'Yvan Lobjoit, directeur régional Alimentation, Agriculture et Forêt. Jean-Louis Nembrini, vice-président de la Région ALPC, chargé de l'éducation et des lycées, qui a animé la séance.

L'objectif affiché était de « travailler à l'organisation et à la concertation de tous les acteurs de la formation professionnelle afin d'aider le mieux possible les élèves et les étudiants à construire un solide parcours de réussite, depuis leur choix d'orientation jusqu'à l'emploi ».

Ci-dessous quelques sujets traités pendant cette réunion :

- fluidifier les parcours des élèves entre les zones limitrophes,
- mettre en cohérence le calendrier des procédures d'orientation : un Affelnet commun pour la rentrée 2017.
- développer l'apprentissage via la mixité des publics et des parcours

Ci-dessous quelques déclarations :

- "Nous avons une ambition : celle d'avoir une politique unique, globale, cohérente fondée sur une seule et même carte des formations régionales," Olivier Dugrip, recteur de la région ALPC
- "Nous ne pouvons pas appréhender séparément la carte des formations professionnelles et celle de l'apprentissage" Olivier Dugrip, recteur de la région ALPC
- Le Recteur de Limoges, Pierre-Yves Duwoye. a formulé deux idées, très applaudies par les proviseurs de l'enseignement professionnel : comptabiliser les apprentis dans les effectifs des EPLE - une décision qui relève du ministère d'inscrire le développement de l'apprentissage dans la lettre de mission des chefs d'établissement.

Il est primordial pour nous de revenir sur ces déclarations ainsi que sur les différents thèmes discutés pendant cette rencontre. Et dans ce cadre nous avons demandé une audience aux responsables de la grande Région pour exposer nos points de vue comme cela a été le cas avec Monsieur le recteur de la région académique.

Projet de la loi El Khomri : Nous sommes directement concernés

Le projet de loi de la ministre du travail, Myriam El Khomri, déjà transmis au Conseil d'Etat et qui doit être présenté courant mars 2016 en conseil des ministres, comporte des éléments inacceptables pour les citoyens que nous sommes, comme le plafonnement du barème des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements économiques, l'inversion de la hiérarchie des normes, le temps de travail des apprentis mineurs ou encore nombre de dispositions relatives à la formation professionnelle...

Une première lecture de ce texte nous permet de constater qu'il y a une volonté de revenir sur les dispositions protectrices de la loi car ce projet de loi, va profondément changer la législation du travail et comporte des risques pour les salariés et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi.

Et comme à chaque réforme, depuis au moins la rénovation de la voie professionnelle, on a pris l'habitude de lire et relire le texte jusqu'au bout. Et on a raison de le faire car les concepteurs de ce projet de loi en ont profité pour y glisser des dispositifs concernant la formation professionnelles (voir page 3). [Communiqué et l'analyse de la FSU](#)

Communiqué intersyndical : CFTD, CFE-CGC, CGT, FSU, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, UNSA, UNEF, UNL, FIDL

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse signataires se sont réunies ce jour pour faire le point sur la situation sociale et économique notamment après la publication du projet de loi dit El Khomri, concernant la modification du Code du travail. Ensemble et à des degrés divers, elles constatent que ce projet, élaboré sans réelle concertation, va profondément changer la législation du travail et comporte des risques pour les salarié-e-s et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi.

Les organisations signataires ne sont pas satisfaites de ce projet et demandent le retrait de la barémisation des indemnités prudhomales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs.

Elles conviennent de travailler ensemble sur la construction de droits nouveaux, et sur les autres articles du projet, notamment, sur les licenciements économiques, le forfait jours, l'organisation du travail et la santé au travail, l'apprentissage, ...

Les organisations signataires, conscientes des enjeux et des responsabilités du mouvement syndical sont porteuses de propositions et sont disponibles pour engager le dialogue permettant le développement de l'emploi, la lutte contre la précarité et la sécurisation des droits des salarié-e-s.

Lettre de la Secrétaire générale de la FSU à toutes et tous les agents de la Fonction publique

Le 17 juin 2015, la ministre de la Fonction publique M. Lebranchu, avait déclaré : « *la rémunération des fonctionnaires n'est pas juste* ». Pour la FSU, il faut donc leur rendre justice et c'est maintenant ! [Télécharger la lettre](#)

Rendez-vous salarial du 17 mars : les agents publics exigent des mesures fortes : [Communiqué commun du 26/02/ 2016.](#)

Projet de la loi El Khomri : Dispositifs concernant la formation professionnelle :

- L'article 6 de ce projet de loi, prévoit que : « A titre exceptionnel ou lorsque des raisons objectives le justifient, dans des secteurs déterminés par décret en Conseil d'Etat, l'apprenti de moins de 18 ans peut effectuer une durée de travail quotidienne supérieure à huit heures, sans que cette durée puisse excéder dix heures. Dans ces mêmes secteurs, il peut également effectuer une durée hebdomadaire de travail supérieure à trente-cinq heures, sans que cette durée puisse excéder quarante heures. » (...) « L'employeur informe l'inspecteur du travail et le médecin du travail. »

La suppression de l'autorisation de l'inspection du travail pour certains secteurs, qui seront spécifiés par décret permettra l'allongement de la durée de travail des apprentis mineurs, qui doivent dans le même temps préparer un diplôme. **C'EST TOTALEMENT INJUSTE.**

- La délivrance d'attestation de compétences en cas de rupture de contrat d'apprentissage ainsi que le découpage des diplômes professionnels en blocs de compétences ce qui va impacter aussi la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. (Art 32)

- Des établissements d'enseignement secondaire privés et hors contrat pourraient être bénéficiaires de la taxe d'apprentissage. Un détournement de fond au détriment des établissements publics. Cela diminuerait encore la part « hors quota » dont les lycées et collèges publics peuvent bénéficier. Rappelons que les établissements publics ont déjà largement souffert de la dernière réforme de la taxe d'apprentissage (ils ont perdu en moyenne 30%, selon leurs gestionnaires). (Art 32)

- Elargissement des conditions d'éligibilité au contrat de professionnalisation, lequel pourrait être signé pour l'acquisition de compétences professionnelles identifiées par le salarié et l'employeur sans que ces dernières correspondent aux qualifications prévues à l'article L. 6314-1. (Art 33)

- Des modifications sur la VAE qui interrogent : la durée de l'expérience serait portée de 3 ans à un an ; si l'on prend au sérieux l'idée que l'expérience au travail permet d'acquérir des qualifications, encore faut-il une durée minimum. Un an paraît peu. L'illusion que le diplôme pourrait être acquis au terme d'une année d'expérience peut même détourner certain-es d'un projet de formation qualifiante. La VAE est aussi un processus mental, intellectuel, psychologique de prise de distance avec l'activité de travail pour en ressortir l'identification des connaissances et des compétences acquises... Cela demande du temps, pour le salarié au travail, mais aussi pour le salarié « observant » son travail pour en objectiver les acquis et pouvoir les réinvestir : ce que sanctionne l'attribution d'un diplôme... (Art 34)

- La VAE par blocs de compétences interroge d'autant plus que la notion de blocs de compétences n'est pas à ce jour stabilisée. Mais la vraie question est ailleurs : la VAE a effectivement du mal à s'imposer en grande partie parce qu'elle n'apporte pas grand-chose aux salariés. En d'autres termes, les employeurs freinent la reconnaissance de ces qualifications obtenues par leurs salariés, il en est de même d'ailleurs pour les formations continues qualifiantes. Une politique ambitieuse dans ce domaine devrait s'appuyer sur le concept de « promotion sociale », malheureusement oublié depuis des décennies. (Art 34)

- La formation est soumise à une logique adéquationniste en fonction des besoins des employeurs de chaque branche. (Art 35)

- Il est en outre prévu une enquête annuelle « qualitative » mesurant le taux d'insertion à la sortie des lycées et des CFA rendue publique afin de *donner aux jeunes et à leurs parents les moyens d'un choix éclairé et pousser chaque établissement à améliorer ses performances.* (Art 36)

CTSD 24 du 8 février 2016 : l'Enseignement professionnel face à la baisse des effectifs, la mixité des publics et la dégradation des conditions de travail

Les documents de travail montrent une baisse des effectifs dans les établissements de l'EPP. Cette baisse devient de plus en plus préoccupante. Il semble qu'une telle situation inquiète aussi l'Inspectrice d'Académie ! Pour nous, cette baisse est essentiellement due à des orientations en fin de troisième qui privilégient souvent une orientation en seconde générale. A titre indicatif cette année +191 élèves en LGT ce qui entraîne des effectifs de classes élevés alors que les LP se vident (-50 élèves).

Concernant les DGH, Madame l'Inspectrice d'Académie précise qu'elles ont été abondées au-delà du « réglementaire » * afin de maintenir des conditions de travail « correctes » pour cette année malgré la baisse des effectifs.

Elle rappelle le principe général : le « réglementaire »* est donné à tous les établissements et ensuite des heures complémentaires sont rajoutés pour permettre un « meilleur » fonctionnement.

Concernant les nouvelles grilles horaires des 3^{ème} Prépa Pro, nous avons posé la question de la LV2 qui n'est toujours pas enseignée dans certains établissements alors que l'horaire est augmentée de 1,5h passant à 5.5h (LV1 + LV2). Monsieur le Secrétaire Général nous répond que la publication de l'arrêté est bien trop récente pour qu'il puisse nous apporter une réponse. De notre côté, on veillera au respect de cette grille horaire même si l'on déplore, une nouvelle fois l'impossibilité de dédoubler.

Nous avons bien sur posé la question de la mixité des publics. A Sarlat, par exemple, les heures (cours profs) seraient payées (une misère) seulement si la capacité d'accueil est dépassée, donc si les apprentis sont en sureffectif. Nous avons demandé un éclaircissement sur les règles de rémunération concernant la mixité mais madame l'Inspectrice nous a répondu qu'elle ne savait pas, que tous les problèmes ne pouvaient pas se résoudre à la fois, et que un GIP académique verrait sûrement le jour ! Nous sommes restés sur notre faim..... Par contre pour le BTS en mixité à Hélène Duc, le SG M. Brevet a été bien clair : l'EN donne les moyens pour les élèves et la région pour les apprentis. Enfin, Madame l'Inspectrice nous a rappelé que nous étions des enseignants et que nous ne pouvions pas laisser sur le bord de la route des élèves... en fait elle parlait des apprentis.

Deux ouvertures d'ULIS devraient se faire en 2017 ; une à Terrasson et l'autre à Lalinde. En SEGPA, nous constatons une baisse d'effectif mais elle est proportionnelle à la baisse du nombre de collégiens. Le nombre de SEGPA en Dordogne, compris entre 4 et 4.5%, reste plus élevé que la moyenne académique qui serait de 3.2%.

Le prochain CTSD 24 aura lieu vers la mi-mars, ce sera l'occasion de parler des suppressions (et créations....) de postes. Nous n'avons, là encore obtenue aucune réponse claire concernant le vote ou la seule présentation des suppressions/créations de postes en CA dans le cas où les TRMD ne seraient votés qu'en juin.

Quelques extraits de la déclaration de la FSU :

« Les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves sont inquiétantes surtout avec les regroupements des sections et aussi des niveaux dans la même classe. »

« Nous dénonçons la mixité des élèves et des apprentis parfois imposée, et sa mise en place dans une grande opacité, sans aucun cadre réglementaire au niveau national. »

« Nous avons aussi soulevé le manque de transparence dans la communication des DGH allouées aux SEGPA. »

« Enfin, et encore, au nom de l'autonomie des EPLE, les membres des CA ne peuvent accéder au TRMD pour travailler sur les créations et suppressions de postes. Et la FSU a demandé qu'un avis soit émis par le CA de l'établissement avant le prochain CTSD. »

Christelle Rey

* moyens nécessaires pour coller aux grilles des référentiels.

Compte Rendu Groupe de Travail Académique Adaptation (GTAA)

Le groupe de travail s'est tenu mardi 9 février 2016. Ce groupe de travail étudie les demandes de poste d'adaptation (1ère affectation, maintien sur poste d'adaptation, demandes de sortie du dispositif) pour l'année 2015 – 2016.

Pour les demandes de courte durée (PACD) (1 à 3 ans, exceptionnellement 4)

- 40 demandes de première année ont été étudiées.

Depuis 10 ans le nombre de premières demandes varie entre 28 et 63 gardant une certaine stabilité avec une moyenne autour de 36. Nous notons cependant une augmentation significative sur les 3 dernières années, passant de 28 à 43.

- 25 demandes de renouvellement

Pour les demandes longue durée (PALD) (+ de 3 ans)

- 11 demandes (dont 4 déjà comptabilisées en PACD)

Pour les sorties du dispositif

- 14 enseignants sortent du dispositif et retrouvent un emploi temps plein (ETP)

Ces enseignants :

- retrouveront un poste avec un « suivi au mouvement » (perte de son poste dès la seconde année)
- vont suivre un reclassement administratif catégorie A, B ou C.

En conclusion, nous constatons que le métier d'enseignant est de plus en plus difficile, avec des conditions de travail de plus en plus précaires. De nombreux collègues sont en difficultés et cherchent une porte de sortie temporaire ou définitive. De nombreux cas restent parfois « insolubles et douloureux » et sont traités avec la plus grande « bienveillance » par l'administration. Soit.

Pour les commissaires paritaires du Snuep
Pierre et Jérôme.

Stagiaires : Une revendication juste et légitime

Le 11 février 2016, notre secrétaire académique a accompagné quatre collègues stagiaires auprès du directeur de l'ESPE, Monsieur Mikulovic. La rencontre s'est déroulée en présence de Monsieur Lacueille, délégué régional à la recherche et à la technologie.

Ces collègues, doivent passer, dans le cadre de leur parcours de formation, un diplôme universitaire (DU) niveau master, pour valider leur année de stagiaire. Ils suivent la formation "tronc commun" du master MEEF et leur souhait serait de passer aussi le Master !

Problème: il est possible de passer la partie Master tronc commun, mais pas la partie spécialité, car elle n'existe pas dans leur discipline, à Bordeaux !!!

Lors de cet entretien, ils ont argumenté et montré la justesse de leur demande surtout que :

- ce parcours leur a été imposé et ne correspond pas à nos attentes.
- l'obtention d'un Master 2 nous donnera plus d'ouverture de carrière dans les années à venir,
- le suivi des enseignements master 2 est pleinement assuré,
- les résultats sont très satisfaisants,
- les collègues avec le même profil que nous (non titulaires d'un M1) sont inscrits en M2 MEEF au sein de l'ESPE d'Aquitaine cette année,
- l'année dernière, les stagiaires de matières similaires ont validé un master 2 MEEF.

Les deux interlocuteurs ont été sensibles aux arguments des collègues mais ils avancent le vide juridique qui les empêche de répondre positivement à la demande des collègues mais ils n'ont pas fermé la porte.

De notre côté, nous considérons que la demande des collègues est juste et mérite d'être traitée positivement dans un souci d'équité, de reconnaissance de l'investissement et du travail accompli. Nous continuons à agir pour que justice soit rendue.

Stage ASH de Coutras : Le SNUEP inquiet mais combatif

Le stage ASH s'est déroulé le 11 février à Coutras en présence d'une vingtaine de collègues venant des SEGPA, EREA, ULIS du nord de l'académie

La secrétaire départementale du SNUIPP était présente, tout comme deux Professeurs des écoles de SEGPA.

Nous avons abordé le thème des SEGPA, et en particulier l'application de la circulaire (affectation en 6^{ème} et 5^{ème}, EPI, PSE, machine d'atelier, public d'élèves, stages,...) à partir de la rentrée 2016 mais aussi l'inquiétude suscitée par la politique du Rectorat et des DASEN de l'académie de Bordeaux. : Fermeture de nombreuses capacités d'accueils alors que le public en très grande difficulté scolaire ne diminue pas.

Les collègues ont dénoncé une situation préjudiciable à la réussite des élèves et une dégradation importante des conditions de travail, déjà difficiles.

En parallèle d'actions menées par le SNUEP et la FSU au niveau national (notamment une lettre de Bernadette Groison, Secrétaire générale de la FSU, à Mme la ministre), le SNUEP-FSU de Bordeaux, condamne fortement ces atteintes dans les instances administratives et appellera à l'action pour la préservation des ateliers et le respect des effectifs maximums de 8 élèves si cela est nécessaire.

Sur les ULIS, le manque de formation et d'information des enseignants qui accueillent ce public à besoin particulier, tout comme l'absence de prise en compte des élèves dans les effectifs des classes est une véritable entrave pour la réussite de leur inclusion. De nombreuses interrogations se portent sur les prérogatives du coordonnateur, ainsi que sur les moyens alloués pour ce poste par les DASEN, différents d'un département à un autre.

L'EREA est aussi victime de la politique de rigueur économique. Ainsi le projet de suppression de poste de PE éducateurs d'internat risque de poser des problèmes pour l'insertion des jeunes car l'internat est un lieu éducatif et pédagogique nécessitant un personnel formé. De même, le projet de fermeture des niveaux (6^{ème} à la 3^{ème}) qu'envisage l'administration prive une partie des élèves d'une scolarité normale.

Le SNUEP-FSU a rappelé que les heures de synthèses et coordinations sont obligatoires et payées dans les SEGPA, EREA et ULIS.

Les frais de déplacement occasionnés pour visiter les élèves en stage ou PFMP doivent être indemnisés par l'établissement.

Le SNUEP-FSU devrait organiser un autre stage ASH pour les collègues du SUD académie.

Vincent Destrian

Dématérialisation du Livret Scolaire du Lycée (LSL)

Un [arrêté](#) du 23 février 2016 porte généralisation du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé "livret scolaire du lycée" (LSL) : *le "livret scolaire du lycée" (LSL) est généralisé par un arrêté publié le 23 février. Ce nouveau document remplace le livret papier. Il reprend l'essentiel du livret traditionnel. Mais le ministère n'a pas résisté à l'idée d'imposer le changement par le contrôle numérique. Une façon de faire dont l'efficacité est discutable...*

Le traitement automatisé "Livret scolaire du lycée" comporte un téléservice ayant pour finalités de permettre aux élèves ou à leurs responsables légaux :

- De consulter le livret scolaire de l'élève dès la classe de première ;
- De disposer du livret scolaire de l'élève sous format numérique à la clôture des délibérations des jurys d'examen du baccalauréat.

Les différents dispositifs de cet arrêté entrent en vigueur dès la session 2016 pour les Bac STES. La mise en place prendra 4 ans, et le Bac pro sera concerné à partir de la session 2020.